

fipec

L'Essentiel

Le magazine de la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

Dossier réglementation : comment y voir plus clair ?

INTERVIEW

Laure de la Raudière



ENVIRONNEMENT

Déchets Diffus Spécifiques

ACTUALITÉ

Lancement de la Semaine de l'Industrie

Actualité	3
International	6
Environnement	7
Déchets Diffus Spécifiques : la filière se met en place	
Dossier	9
Réglementation : comment y voir plus clair ?	
Filières	12
• Peintures	
Bâtiment - Grand Public	
Carrosserie	
Anticorrosion	
Industrie	
• Encres	
Imprimerie et Emballage	
• Colles	
Adhésifs et Mastics	
• Couleurs	
Art, Loisir et Enseignement	
Focus	14
Le Département des Affaires Techniques et Réglementaires	



- **Directeur de la publication**
Michel Le Tallec
- **Rédactrice en chef**
Dominique Ayoul
- **Reportages et rédaction**
CommLC
- **Photos et illustrations**
FIPEC - O. Gombert - Fotolia - INRS
- **Conception graphique**
Hervé Carasco
- **Impression**
Imprimerie TAAG

La FIPEC remercie les personnes
qui ont collaboré à ce numéro

FIPEC : 42, avenue Marceau - 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul, Direction des
Affaires Economiques et de la Communication

Tél. : 01 53 23 00 00

E-mail : direco@fipec.org

www.fipec.org



Omniprésence et anticipation

*A l'heure de la mise en application de
réglementations majeures, telles que REACH
ou CLP (règlement européen relatif à
la classification, l'étiquetage et l'emballage*

*des substances et des mélanges), à l'aube d'une année
événementielle pour le monde industriel (Année Internationale
de la Chimie, lancement de la Semaine de l'Industrie en France),
la fédération anticipe et se manifeste.*

*Les permanents de la FIPEC et les adhérents s'investissent
pleinement pour accompagner la mise en application des nouvelles
dispositions réglementaires dans les meilleures conditions.
Ils sont partie prenante dans les instances consultatives pour
porter leur voix.*

*Rencontre avec Laure de la Raudière, Député, chargée de la mission
tant attendue de « Simplification de la réglementation et améliora-
tion de la compétitivité industrielle » ;*

Implication dans la création de la filière Déchets Diffus Spécifiques ;

*Prise de parole sur les matières premières et sur REACH qui vient
de passer sa première phase d'enregistrement ;*

*Création de la Charte Environnement avec la Commission
Environnement ;*

*Déploiement de nouveaux outils de communication comme le film
peintures, enduits et vernis ;*

Conférence de presse SIPEV prévue en mars 2011 ;

*Participation active au sein de notre réseau associatif en France,
en Europe à travers plusieurs commissions et groupes de travail
(MEDEF, GFI, UIC, FEICA, CEPE, EUPIA...), et à l'international
(IPPIC, CCISC...).*

*L'ensemble des sujets traités par la fédération et ses syndicats
en 2010 laisse envisager une année 2011 encore très complexe.*

*A nos adhérents et à nos partenaires, nous confirmons notre
implication, notre motivation et notre soutien.*

Tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année.

Michel Le Tallec

Délégué Général de la FIPEC

Etats Généraux de l'Industrie, suite...

Clôturés officiellement le 4 mars 2010, les Etats Généraux de l'Industrie (EGI) ont identifié les évolutions indispensables pour répondre à la nécessité d'une industrie forte et compétitive dans l'économie française. A la suite de 3 mois de concertation entre tous les acteurs économiques et sociaux du monde de l'industrie, 4 grands objectifs et 23 mesures ont été annoncés. Parmi les mesures retenues, figure l'installation de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI). Cette commission paritaire nationale de concertation entre le gouvernement et les acteurs du monde de l'industrie vient prolonger et développer le large consensus obtenu dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie. « La CNI peut être l'organe de suivi de la mise en œuvre des décisions du gouvernement en matière de politique industrielle. Ce doit aussi être un lieu d'échanges avec nos industries », **Laure de la Raudière**, Député d'Eure-et-Loir et chargée de la Mission sur la simplification de la réglementation applicable à l'industrie, lors d'une interview accordée à la FIPEC.



Sous l'impulsion de cette instance, l'Etat pilotera la création de 11 « comités stratégiques filières » réunissant les principaux acteurs, y compris les partenaires sociaux par filière industrielle. Ces comités stratégiques doivent créer des conditions d'échanges durables entre les acteurs d'une filière, dans l'idée de renforcer la compétitivité des industries françaises. L'observatoire du « fabriqué en France » et l'organisation de la Semaine de l'Industrie témoignent également de cette volonté de défendre et de promouvoir les industries françaises. Le 30 juin 2010, Yvon Jacob, Président du GFI, a été nommé ambassadeur de l'industrie. Directement liée aux EGI, cette nomination vise à promouvoir l'industrie française en Europe. « L'industrie doit devenir une ambition pour notre pays si la France veut rester la 5^e puissance industrielle mondiale en 2020 », déclarait **Pierre Gattaz**, Président du GFI, lors de l'installation de la Conférence Nationale de l'Industrie.

Matières premières : une préoccupation commune

Rupture d'approvisionnement, manque de disponibilité et hausse des prix de la plupart des matières premières et des emballages, touchent durement les industries de la FIPEC depuis début 2010. Le coût des matières premières utilisées pour la fabrication des encres, des peintures, des vernis, des colles et des adhésifs, a fait un bond de l'ordre de 20% au niveau européen, voire au-delà pour certaines matières de base. Pigments, liants, additifs et solvants, soit l'ensemble des composants de base des formulations, subissent un impact qui varie suivant leur composition. La FIPEC, en tant que porte-parole du SIPEV, de l'AFICAM de l'AFCALE et de l'AFEI, a diffusé trois communiqués de presse de sensibilisation sur la situation de leurs industries. Une vingtaine d'articles, parus dans la presse sectorielle et économique, et un reportage au journal de 20h de France 2, ont rendu compte de cette situation préoccupante pour les fabricants.



l'Espresso

AUTO INFOS

BATIRAMA.COM

Le Monde

Les Echos

le papetier

LISA

2

GFI
GROUPE DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES

2011 : lancement de la Semaine de l'Industrie

Suite aux conclusions des Etats Généraux de l'Industrie, la première édition de la Semaine de l'Industrie se tiendra du 4 au 10 avril 2011. Le GFI, en tant que représentant des industries en France, participe à la mise en place de cet événement en relation avec les 4 ministères associés à cette démarche : industrie, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, apprentissage et formation professionnelle. L'objectif est de « valoriser l'industrie en France et ses métiers auprès de l'ensemble de la population, et notamment auprès des jeunes et de leur entourage ». Afin d'être force de propositions, le GFI a formé un groupe de travail avec les représentants des fédérations adhérentes au GFI, dont la FIPEC.

Cette Semaine de l'Industrie est une véritable opportunité pour les industriels de prendre la parole, de valoriser leurs savoir-faire et de faire mieux connaître leurs activités auprès de leurs interlocuteurs. Eric Besson, Ministre de l'Industrie, a insisté sur son implication totale et celle du gouvernement dans cet événement.

SEMAINE DE L'INDUSTRIE
www.semaine.industrie.gouv.fr.



Réforme des retraites

Après validation par le Conseil Constitutionnel, la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010, portant sur la réforme des retraites, a été publiée au Journal Officiel du mercredi 10 novembre 2010. Conserver le niveau des pensions des actuels et futurs retraités et rétablir un équilibre des régimes de retraites à l'horizon 2018 sont les deux objectifs majeurs de cette réforme. La mesure phare est le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite à raison de 4 mois par an à compter du 1^{er} juillet 2011 pour atteindre 62 ans en 2018.

Le Gouvernement est resté intransigeant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite. Le volet pénibilité, en revanche, a beaucoup évolué lors des débats parlementaires et fait l'objet de dispositions spécifiques. Il est prévu notamment l'instauration d'un dispositif visant à établir une « traçabilité » des risques professionnels.

Accord jeunes du 30 novembre 2010

Dans le prolongement direct de l'accord cadre du 20 juillet 2007 sur la diversité*, trois thèmes ont été examinés par les partenaires sociaux :

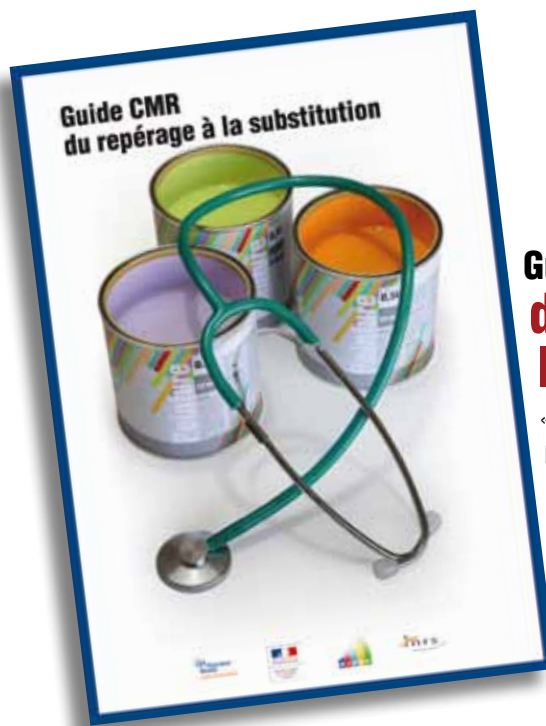
- L'entrée des jeunes dans la vie professionnelle par l'embauche. L'accent a été mis sur l'importance de la formation initiale et la nécessité de faciliter le passage entre le monde des études et celui de l'entreprise
- L'apprentissage, considéré comme une voie particulièrement appropriée à l'accès aux métiers de la branche
- Les stages, dont la finalité doit s'inscrire dans un projet pédagogique, avec une amélioration des conditions d'accueil et des gratifications.

* Cet accord sur l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle a été conclu avec la CGC, la CFTC et la CFDT.



FIPEC : nouveau Président Adjoint

Louis-Philippe Reynaud, Directeur Général de BLANCHON SA, a été élu Président Adjoint de la FIPEC. Il succède à Jean-Marie Greindl, appelé à de nouvelles fonctions au sein du Groupe PPG.



Guide CMR : du repérage à la substitution

« Améliorer l'information des entreprises sur les risques chimiques et CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique), en diffusant l'information auprès de leurs adhérents » était l'un des objectifs majeurs de la Convention CMR signée en 2008 entre le Ministère du Travail, l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents

du travail et des maladies professionnelles), la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) et la FIPEC. Fidèle aux engagements de la fédération, le SIPEV a réalisé un document d'information et de prévention sur les substitutions des CMR. Annoncé dans le dernier Essentiel, le Guide est aujourd'hui paru.

Destiné à informer, accompagner et aider les industriels, le Guide CMR apparaît comme un outil indispensable à l'heure où les entreprises sont soumises à des contraintes réglementaires de plus en plus lourdes et prégnantes.

Avec la publication de son guide, le SIPEV propose une information synthétique et claire aidant à mieux appréhender les enjeux, à apprendre à repérer, évaluer et hiérarchiser les risques.

Le guide est téléchargeable sur le site de la FIPEC dans la partie « Adhérents », ainsi que sur les sites des parties prenantes et autorités compétentes (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé).



Journée FIPEC : plus qu'un rendez-vous statutaire

Les assemblées générales de la FIPEC et des Syndicats adhérents, au-delà de leurs obligations statutaires, profitent du rassemblement d'une majorité des adhérents et des représentants institutionnels et économiques des filières professionnelles pour aborder des sujets prospectifs et stratégiques. Les tables rondes de la FIPEC sont devenues, au fil des années, des rendez-vous attendus. La Journée 2010 a rassemblé plus de 200 personnes.

« Le changement » (2006), « Mutation technologique, vecteur d'image » (2007), « Nanotechnologies : potentiels et perspectives » (2008) ; « Sortir de la crise : état des lieux et perspectives pour nos industries » (2009)... Ces tables rondes d'experts apportent des éléments de réflexion et de réponses sur des sujets qui construisent et consolident l'avenir industriel. Elles concrétisent l'une des vocations de la FIPEC, celle de contribuer à la pérennité et au développement des industries qu'elle représente.

Table Ronde 2010 : « Vers une utilisation responsable des produits bio-sourcés »

Pour expliquer et identifier les axes de croissance et les solutions écologiques présentes et futures offertes par les produits bio-sourcés, la table ronde de la Journée FIPEC 2010 a réuni 4 spécialistes complémentaires dans leur domaine de compétences : Stéphane Fouquay, Global Product Integrity Manager de Bostik et Président de la Commission Technique FIPEC ; Christian Roux, Directeur Général de Novance ; Christophe Rupp-Dahlem, Directeur des Programmes Chimie du Végétal de Roquette et Président de l'Association Chimie du Végétal ; Thierry Stadler, Directeur Général du Pôle de Compétitivité IAR (Association Industries et Agro-Ressources) à vocation mondiale et Secrétaire de l'Association Chimie du Végétal.

Trouver des solutions pour « l'après pétrole », développer des produits de substitution « durables » aux matières premières d'origine fossile utilisées à 95% dans la chimie traditionnelle, répondre aux exigences du développement durable, développer de nouveaux marchés industriels... sont autant de raisons qui poussent les industriels à soutenir le développement et à exploiter les opportunités offertes par la chimie du végétal.

La démonstration a été faite que les entreprises des secteurs des peintures, encres, couleurs, colles, adhésifs et mastics sont moteur dans le domaine de

la chimie du végétal. Les intervenants ont donné un aperçu des valeurs ajoutées des produits bio-sourcés, qu'elles soient géostratégiques, économiques, industrielles ou environnementales.

Synonyme de solutions d'avenir et de croissance, la chimie du végétal intéresse de plus en plus l'industrie. Face aux enjeux environnementaux, économiques et technologiques, tous les acteurs d'une filière ont intérêt à échanger pour mettre en phase l'offre et la demande. La table ronde a montré que les parties prenantes en sont conscientes et s'en préoccupent.

Assemblée Générale : le marché souffre mais a des ressources

Elle s'est tenue le 26 mai dernier au Pavillon Dauphine à Paris, en présence des représentants des entreprises adhérentes et des partenaires de la fédération : filières, pouvoirs publics, associations professionnelles nationales et européennes (CEPE, EUPIA, FEICA).

Le bilan de l'activité 2009 a révélé qu'aucun secteur, à plus ou moins grande échelle, n'a été épargné par la crise. Mais des perspectives se dessinent avec l'espoir que le Grand Emprunt stimulera la croissance.

Des initiatives importantes prises en 2009 ont fait l'actualité de l'Assemblée Générale et donné aussi

quelques perspectives encourageantes.

- Modernisation de la structure de la FIPEC organisée désormais autour de 4 syndicats nationaux : SIPEV, AFEI, AFCALE, AFICAM.

« La FIPEC permet l'union entre plusieurs syndicats qui rassemblent des entreprises aux métiers différents mais qui ont eu des raisons historiques, économiques, sociales et techniques de se rassembler. Le monde industriel a fortement évolué et, pour s'insérer dans un ensemble plus cohérent, il devenait nécessaire de recadrer notre structure. Elle implique que chacun des syndicats qui représente un métier spécifique exerce en toute indépendance son mandat », **Michel Dufour**, Président de la FIPEC.

- Adhésion au GFI (Groupe des Fédérations Industrielles). « Le GFI, grâce à son organisation et à la volonté de ses fédérations, permet d'approfondir une réflexion commune et de faire des propositions aux pouvoirs publics afin de conduire la politique la plus favorable au développement de l'industrie », **Michel Le Tallec**, Délégué Général de la FIPEC.

La Journée FIPEC 2011 se tiendra le 25 mai au Pavillon Dauphine.

Le rapport d'activité 2009 et la synthèse de la table ronde sont disponibles sur www.fipec.org.



De gauche à droite : **Thierry Stadler**, Directeur Général du Pôle de Compétitivité IAR, Secrétaire de l'Association Chimie du Végétal ; **Christophe Rupp-Dahlem**, Directeur des Programmes Chimie du Végétal Roquette, Président de l'Association Chimie du Végétal ; **Christian Roux**, Directeur Général de la Société Novance, filiale du Groupe Sofiproteol ; **Stéphane Fouquay**, Global Product Integrity Manager de Bostik, Président de la Commission Technique FIPEC



A G E N D A

- **Réunion de l'Annual Meeting de The Artist's Colours Sector Group** : 16 et 17 mai 2011 en Italie
- **Prochaines assemblées générales du secteur en 2011** :
 - IPPIC / CCISC** : du 14 au 18 mars 2011 à Kyoto au Japon
 - EUPIA** : 31 mars et 1^{er} avril 2011 à Vienne en Autriche
 - FIPEC** : 25 mai 2011 au Pavillon Dauphine à Paris
 - FEICA** : 15 et 16 septembre 2011 à Valence en Espagne
 - CEPE** : du 5 au 7 octobre 2011 à Dublin en Irlande
- **Eurocoat 2011** : du 27 au 29 septembre 2011 à Paris
- **WAC** : Conférence mondiale Colles, Adhésifs et Mastics - du 18 au 21 septembre 2012 à Paris



Fédération Européenne des Industries des Colles, Adhésifs et mastics

Conférence de septembre : un succès

C'est à Helsinki que s'est déroulée la Conférence FEICA du 15 au 17 septembre 2010. Réunissant près de 250 professionnels de l'industrie des colles, adhésifs et mastics, elle a abordé des thématiques économiques, techniques et réglementaires. Avec 20% de participants de plus qu'en 2009, la Conférence a été un réel succès et une excellente occasion pour les adhérents de partager des informations et se rencontrer. Au cours de la session plénière et des séances thématiques, des experts en économie, marketing ou encore des spécialistes en sciences et technologies, sont venus partager leur expérience et présenter leur point de vue sur les dernières innovations techniques du secteur.



European Adhesives & Sealants Conference 2009
September 17-18, Budapest, Hungary



Conseil Européen de l'industrie des Peintures, des Encres d'imprimerie et des couleurs d'art

Assemblée Générale sous le signe du développement durable

Organisée à Istanbul du 22 au 24 septembre 2010, l'Assemblée Générale de CEPE était placée sous le signe du développement durable. Thème d'actualité au cœur des préoccupations du secteur, les débats ont abordé des sujets majeurs telle la hausse des prix des matières premières ou l'intégration du développement durable dans les secteurs des peintures, encres d'imprimerie et couleurs pour l'art. Deux conférences ont orienté les débats plus spécifiquement sur les secteurs des peintures décoratives et industrielles. Le salon « Paint Istanbul » s'est tenu la même semaine.



International Paint and Printing Ink Council

FIPEC au cœur des débats internationaux

IPPIC représente les intérêts de l'industrie des peintures et encres d'imprimerie au niveau international et offre un forum d'échanges et de coopération sur les thèmes majeurs qui préoccupent aujourd'hui les industries de ces secteurs.

Membre direct de l'IPPIC depuis 2008, la FIPEC siège aux côtés des fédérations des principaux pays tels les USA, le Canada, le Mexique, le Japon, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Brésil et la Chine.

Conférence mondiale 2010

Lors de sa réunion annuelle IPPIC qui s'est tenue au Brésil en avril 2010, de nombreux sujets ont été abordés, tels que le programme Coatings Care®, le transport des matières dangereuses, le système global harmonisé des substances, la normalisation et les nanotechnologies. Les peintures marines étaient également à l'ordre du jour sachant que l'IPPIC est devenu l'organisme de consultation officiel de l'IMO (International Marine Organisation).



Le programme s'enrichit

D'ampleur mondiale, le programme de progrès de nos secteurs, Coatings Care®, vient aider un nombre de plus en plus important d'entreprises dans plusieurs pays (Japon, USA, Chine, Mexique...) et en Europe à gérer les problèmes liés à la santé, la sécurité et la responsabilité environnementale, voire sociale.

Les réglementations nationales dans certains pays ont rejoint Coatings Care®. Progresser tout en donnant un nouvel essor à ce programme est indispensable.

Dans de très nombreux autres pays, Coatings Care® demeure l'outil de développement volontaire le plus puissant en HSE (Hygiène Sécurité Environnement). Malgré tout, lors de la réunion Internationale de mars 2010, un accord est intervenu sur la nécessité d'initier des développements nouveaux. Ces développements doivent avoir un contenu technique bien défini, être exposés de façon simple et permettre la mise en œuvre par l'ensemble des participants. Ils doivent surtout apporter un réel « plus » aux membres qui mettent Coatings Care® en œuvre.

Seront également pris en compte les aspects liés à la gestion des substances dangereuses, l'analyse du cycle de vie, les gaz à effet de serre (GES), les impacts sur le changement climatique, la qualité de l'air intérieur et les nanomatériaux.



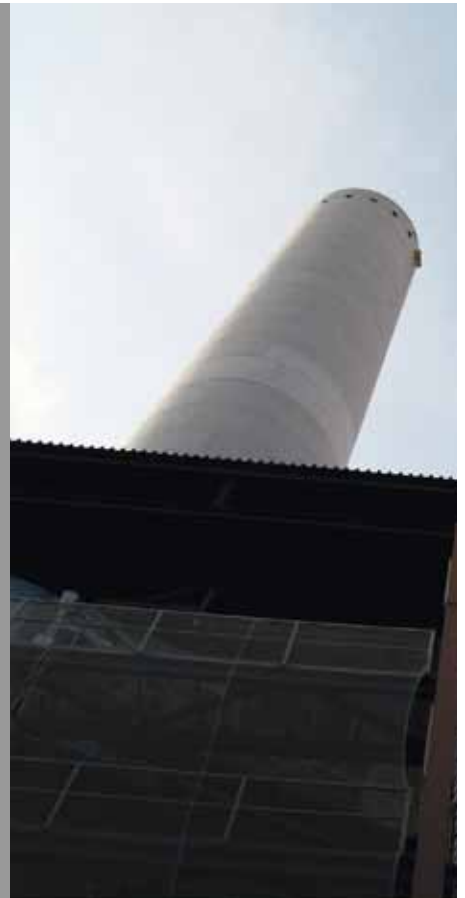
Conférence Mondiale 2012 à Paris

Après Miami en 2008, c'est à Paris que la Conférence Mondiale Colles, Adhésifs et Mastics (WAC) sera organisée du 18 au 21 septembre 2012.

Chargée de l'organisation de cet événement international qui mobilise environ 1 000 participants et propose un programme de conférences très complet, FEICA y travaille déjà.

Un comité de pilotage a été créé sous la présidence de Jean-Marc Barki (Président de l'European Business Board), Jérôme Des Buttes (adhérent AFICAM) et Michel Le Tallec (Délégué Général FIPEC). Organisée tous les 4 ans, cette conférence mondiale répond aux objectifs de valoriser les technologies du collage et de permettre aux professionnels du monde entier de se retrouver.

Déchets Diffus Spécifiques : la filière se met en place



Sous l'impulsion de la Loi Grenelle 2, la législation sur la gestion des Déchets Diffus Spécifiques se précise. Le texte de loi référence est l'Article L. 541-10-4 du Code de l'Environnement et la dernière version (Article 198 de la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010) a été entérinée.

Les modalités d'application seront fixées par décret et arrêtés en cours d'élaboration.

La FIPEC est partie prenante dans les différents groupes de travail constitués en faveur de la création d'une filière adaptée à la collecte et au traitement des déchets ménagers des produits issus des industries de ses adhérents.

La 1^{ère} phase de l'étude de préfiguration de la filière est terminée et a permis notamment d'analyser les enjeux techniques et économiques. La 2^e phase de l'étude de préfiguration a démarré avec, pour objectifs majeurs :

- Le rassemblement des éléments constitutifs du pré-dossier de demande d'agrément d'un éco-organisme

- La proposition d'une organisation et d'une structure de la filière.

Le SIPEV et l'AFICAM restent mobilisés dans cette étude et participent notamment aux différents groupes de travail juridique, technique et marchés. La mobilisation reste entière car les projets de décret et d'arrêté du champ d'application, qui concernent la délimitation du périmètre des produits à l'origine de déchets ménagers, sont en cours de finalisation. Des règles strictes et cohérentes doivent être définies :

- sur le périmètre produits
- sur le périmètre déchets

En s'investissant sur le sujet des Déchets Diffus Spécifiques, la FIPEC entend travailler sur une réglementation qui garantira la transparence du fonctionnement et du financement de la filière de gestion des déchets.

Participation au colloque de l'ADEME

Le 20 octobre dernier, la FIPEC a participé au colloque de l'ADEME, aux côtés de la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution), de la FMB (Fédération des Magasins de Bricolage) et de l'UIC (Union des Industries Chimiques). Cette participation a démontré la mobilisation des fédérations engagées dans le montage de la filière. Y collaborent la distribution et la ma-

jorité des acteurs impliquée dans l'étude de préfiguration (producteurs de peintures, colles, phytosanitaires, produits chimiques pour la vente au détail...).

Dernière version de l'Article 198 de la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010

« A compter du 1^{er} janvier 2011, toute personne physique ou morale qui **fabrique, importe ou introduit sur le marché national des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif** pour la santé et l'environnement est tenue de **prendre en charge, ou faire prendre en charge** par des sociétés spécialisées, **techniquement et financièrement** la collecte et l'élimination **des déchets ménagers** desdits produits (**contenants et contenus**). Ces produits doivent faire l'objet d'une signalétique appropriée afin d'éviter aux usagers de les faire collecter en mélange avec les déchets municipaux résiduels. A partir du 1^{er} janvier 2011, tout émetteur sur le marché ne respectant pas cette obligation est soumis à la **taxe générale sur les activités polluantes**. Les modalités d'application du présent article seront fixées par **décret** ».



ICPE : modification des seuils SEVESO

D'une part, SEVESO, ou directive 96/82/CE, est une directive européenne qui impose aux États membres de l'Union Européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs.

D'autre part, l'entrée en vigueur du règlement CLP (Classification Labelling Packaging) modifie le classement de certaines substances. L'exemple le plus significatif est le passage du classement « Inflammable » à celui de « Inflammable + Dangereux pour l'environnement ».

Il est ainsi possible que, sans rien changer à une usine, sa classification ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), qui tient compte des seuils SEVESO, soit modifiée, ou plus encore, qu'une usine non classée, le devienne.

Il est donc impératif et indispensable pour toute unité de fabrication, de vérifier l'impact du CLP sur l'éventuelle modification de son classement.

« Nous recommandons de contacter les fournisseurs, ne serait-ce que pour prendre date vis-à-vis des autorités.

Le 5 octobre 2010, la Commission Technique FIPEC a fait le point et donné un exemple de calcul. Cette présentation est disponible sur le lien suivant :

www.fipec.org/adher/af-reg/commissions_techniques/CR-annexes/2010/101005_ct-fipec/101005_ICPE.pdf.

Par ailleurs, l'INRS a mis à jour son document de référence téléchargeable sur le lien suivant : www.ineris.fr/centredoc/guide-technique--maj-4-10-2010.pdf »,

Philippe Brunet.

CEPE et FEICA : création d'un groupe de travail développement durable

Nos métiers affichent de plus en plus clairement leur engagement développement durable et leur motivation à le faire évoluer. Après la création de la Commission Environnement FIPEC début 2010, CEPE et FEICA créent respectivement leur groupe de travail développement durable.

CEPE : veille et source d'information

Le groupe de travail s'est fixé une double vocation :

- Alimenter les associations adhérentes et leurs membres de toutes les informations environnementales pouvant avoir un rapport avec les produits de peinture et les encres d'imprimerie tout au long du cycle de leur vie.
- Assurer une veille de la législation européenne pour contrôler et intervenir proactivement à toute évolution réglementaire en matière de développement durable.

L'une des premières actions entreprises par la commission est la mise en place d'une base de données : normes environnementales, économiques et sociales (les 3 piliers du développement durable) ; modèles méthodologiques (analyse sur les différentes étapes du cycle de vie) ; benchmark de produits et process dans chaque secteur...

FEICA : travail de fond sur les Ecolabels

Le groupe de travail « sustainability » s'est réuni le 14 décembre sur le thème des Ecolabels. Suite aux travaux engagés par le groupe de travail AFICAM, l'exposé des représentants français sur les enjeux des Ecolabels en Europe a permis aux différents pays d'apporter leur vision et de définir les axes d'un plan d'actions.

La Charte Environnement prend forme

La Commission Environnement a placé dans ses actions prioritaires l'élaboration d'une Charte. En rédigeant ce document officiel au nom de la FIPEC, les membres de la Commission donnent une visibilité aux initiatives des entreprises adhérentes. 4 chapitres mettront en évidence l'implication des industriels à tous les niveaux de leur activité :

Eco conception : réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre ; gestion de la dépense énergétique

Propriétés et bénéfices des produits : utilisation raisonnée des ressources naturelles, exploration de la chimie du végétal, recyclage des emballages, gestion des déchets

Optimisation des outils industriels et logistiques

Anticipation des législations et communication en faveur des bonnes pratiques.

La Charte Environnement, à paraître début 2011, sera largement diffusée : pouvoirs publics, filière, presse, collaborateurs des entreprises adhérentes...

Réglementation : comment y voir plus clair ?



Confrontées à une réglementation de plus en plus dure et complexe, nos industries sont affaiblies et souffrent d'un manque de compétitivité face aux autres pays européens. Véritable enjeu pour le développement et la pérennité des entreprises françaises, la simplification de la réglementation applicable aux industries est l'une des conclusions majeures des Etats Généraux de l'Industrie. Elle s'est matérialisée par la Mission de la Raudière sous l'intitulé « Simplification de la réglementation et amélioration de la compétitivité industrielle ».

Le 27 octobre dernier, au terme de la mission qu'il a confiée à Laure de La Raudière, Député de la 3^e circonscription d'Eure-et-Loir, Christian Estrosi, alors ministre chargé de l'Industrie, a annoncé une série de mesures. La FIPEC, qui œuvre pour un environnement réglementaire plus stable et harmonieux, se réjouit des dispositions annoncées. Parmi les grandes mesures préconisées, figure la nécessité de ne pas durcir les directives européennes quand elles sont transposées en droit français.

Afin d'évaluer les répercussions de cette mission sur les secteurs des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs, Michel Le Tallec a sollicité une entrevue avec Laure de la Raudière qui a accepté de le recevoir, accompagné d'experts de la FIPEC.

Vous avez rendu le 27 octobre dernier votre rapport au ministre de l'Industrie, M. Estrosi. Pensez-vous que les engagements pris seront tenus par le gouvernement et par les administrations ?

Oui, les engagements annoncés par M. Estrosi se-

ront tenus. L'enjeu est considérable puisqu'il s'agit de soutenir l'emploi industriel en France. L'une des principales décisions est de ne pas alourdir les contraintes qui pèsent sur les entreprises dans le cadre des transpositions de directives européennes. C'est une annonce extrêmement forte et très attendue par le monde de l'industrie. Bien évidemment, nous ne pouvons pas revenir sur le passé et ce qui a été adopté auparavant n'est pas remis en question. Néanmoins, pour ce qui est à venir, la nouvelle conception de la réglementation est clairement affichée par le gouvernement.

Je serai en tout cas vigilante, en tant que député, sur la mise en œuvre de ces dispositions et veillerai à leur application.

Dans le cadre des transpositions des directives européennes, peut-on espérer qu'elles ne soient pas durcies, comme nous l'avons trop souvent constaté ?

Le gouvernement s'est engagé devant les industriels à ne pas durcir la réglementation européenne de façon hexagonale en comparaison aux transcriptions de nos voisins européens. Il ne s'agit pas d'interdire tout durcissement mais il s'agit de transposer comme dans les autres pays. Par ailleurs, la France est un pays souverain et s'il existe des raisons majeures qui nécessitent un durcissement, il faut, dans ce cas, fournir une étude d'impact, pas seulement en matière environnementale et sanitaire mais aussi en matière de compétitivité industrielle et d'emploi. C'est un vrai changement.

Peut-on espérer qu'une commission paritaire puisse s'investir dans la simplification du droit ?

Nous sommes dans l'attente de la nomination d'un commissaire à la simplification réglementaire qui devrait intervenir très prochainement. [NDLR : Depuis l'interview, il a été effectivement nommé : il s'agit de Monsieur Bouchez, conseiller d'Etat]. Son rôle sera, entre autres, de mettre en place les simplifications proposées dans mon rapport et validées par le gouvernement. Il y a une réelle nécessité de nommer quelqu'un qui soit l'interlocuteur direct des industriels, qui soit à l'écoute sur ce sujet de simplification administrative et qui ait un poids suffisant pour pouvoir proposer ces simplifications à la CNI (Conférence Nationale de l'Industrie) et au gouvernement. C'était initialement une proposition du rapport Retailleau à laquelle j'adhère totalement et je souhaite rendre hommage au sénateur Retailleau pour son travail sur les entreprises de taille intermédiaire.

Quel doit être le rôle de la Conférence Nationale de l'Industrie dans cet ensemble de dispositifs mis en place ?

A mon sens, la CNI peut être l'organe de suivi de mise en œuvre des décisions du gouvernement en matière de politique industrielle. Il s'agit d'évaluer les décisions prises pour en apprécier les bénéfices en conditions réelles. Le rôle de la CNI est également de faire de la politique industrielle et pas seulement de la simplification. Faire de la politique industrielle, c'est identifier les filières sur lesquelles nous sommes forts, les aider à se développer, porter nos exigences réglementaires au niveau européen parce que nous avons une avance. Ce doit aussi être un lieu d'échanges avec nos industries.

S'agissant des sujets actuellement en discussion et non encore publiés, mais qui posent un certain nombre de problèmes à nos industries, peut-on imaginer qu'ils soient abandonnés ?

Là encore, la Conférence Nationale de l'Industrie est saisie de tout nouveau texte réglementaire. Le gouvernement a décidé d'une nouvelle approche dans la façon de réglementer. Les textes actuellement en discussion doivent, à mon avis, être soumis à ce nouveau processus.

Ne pensez-vous pas que, pour faire gagner l'équipe « Industrie France », tous les acteurs devraient œuvrer dans le même sens ?

Bien sûr ! Et il y a, à mon sens, deux niveaux de travail : un niveau national, où l'on doit travailler sur des sujets structurants et, un niveau local, où les industriels ont besoin d'avoir un accompagnement dans leurs projets. C'est là qu'intervient la décision de nommer un chef de projet au sein des services décentralisés de l'Etat pour tout projet supérieur à 1 million d'Euros. Ce chef de projet, en général le sous-préfet d'arrondissement, aura un rôle de coordination entre les différents services de l'Etat qui permettra de piloter l'ensemble des procédures administratives, de conduire leur examen en parallèle quand c'est possible, de réduire ainsi les délais et de faciliter l'instruction des dossiers. Et ça, c'est une véritable révolution culturelle dans l'administration qui n'a pas à la base une culture de projets.

Dans le cadre de votre mission, vous avez fait un important travail sur le terrain, interrogé des industriels, recueilli de multiples exemples. Vous proposez une première liste de chantiers d'allègement réglementaire, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Nous avons axé le rapport en plusieurs parties. Une partie concerne l'amélioration des procédures avec la réglementation existante, à savoir comment améliorer les relations entre services de l'Etat et industriels. La deuxième partie concerne les améliorations possibles


**suite de l'interview
de Laure de La Raudière**

Député de la 3^e circonscription
d'Eure-et-Loir

dans la conception des réglementations à venir.

Et enfin, la troisième partie traite des points aberrants que nous avons étudiés et identifiés. La question est de savoir s'il y a matière à simplifier ou à supprimer. Tout cela s'est fait avec un objectif : le maintien des exigences environnementales, sanitaires et sociales. Nous n'avons donc touché qu'à des points qui ne contredisent pas ces exigences.

Il n'y a pas d'exhaustivité dans les propositions qui ont été faites - les délais de travaux ne le permettaient pas - mais nous estimons que celles que nous avons proposées sont directement applicables car elles ne remettent pas en cause ces objectifs.

**Vous avez constaté que les procédures
de contrôle peuvent être inégalement
appliquées sur le territoire français et de
manière plus stricte en France qu'ailleurs.
Quelle est votre position sur ce point ?**

Les Français contrôlent mieux le respect de la réglementation que certains pays de l'Union Européenne, c'est un constat ! Aujourd'hui, la seule meilleure façon de régler ce problème est de prendre en défaut les pays où il n'y a pas de contrôle du respect de la réglementation.

**Vous avez pu, à travers votre mission,
rencontrer nos secteurs d'activité,
lors d'entretiens ou de visites de site.
Que retenir-vous de ces rencontres ?**

Vos industries sont au carrefour de multiples secteurs d'activité puisqu'elles approvisionnent énormément de secteurs industriels. Elles sont soumises à une réglementation très stricte et difficile. Ce sont souvent des PMI, quelquefois indépendantes, ce qui rend encore plus délicate la mise en place des réglementations. Enfin, je dois dire que j'ai souvent rencontré des personnes qui étaient un peu désespérées devant cette charge administrative très évolutive. Tous les parlementaires doivent en avoir conscience : c'est l'emploi sur nos territoires qui est en jeu.

**Comment peut-on vous aider à mieux
connaître nos secteurs d'activité et vous
accompagner dans la démarche de
simplification ?**

Le seul conseil que j'aurais à donner à vos adhérents est de tout d'abord proposer à chacun de leur député de venir visiter leurs sites. Je suis certaine que tous mes collègues apprécieront la démarche. Les députés comprendront alors mieux les problématiques propres à vos entreprises. Il faut absolument rapprocher le monde politique du monde de l'entreprise : ce peut être une formidable initiative de vos industries.



Simplification : la FIPEC approuve !

Les réglementations européennes et nationales applicables aux mélanges tels que les peintures et vernis, les encres d'imprimerie, les couleurs d'art, les colles, adhésifs et mastics, sont très nombreuses et complexes. Elles sont souvent interdépendantes, avec des conséquences non négligeables sur leurs applications. Lors de leur élaboration, celles-ci ne prennent pas toujours en compte les réglementations existantes. Pourtant, elles répondent déjà en partie aux obligations pour lesquelles ces projets sont souhaités. Les impacts sur les réglementations déjà en place ne sont pas évalués pleinement. Cette diversité et cette interdépendance doivent être gérées au quotidien par chaque entreprise, au regard de sa taille et de son organisation. Elles doivent faire l'objet d'une vulgarisation pour être expliquées en aval, aux partenaires des filières, aux distributeurs et aux clients utilisateurs.

Substances et mélanges : de très nombreuses réglementations



Les substances et les mélanges font déjà l'objet de nombreuses réglementations dont la première date de 1967. La mise en œuvre des deux règlements REACH et CLP engendre de profonds changements pour les mélanges que fabriquent les adhérents de la FIPEC. Ils se substituent, déjà ou à terme, à l'ensemble du dispositif de directives existant : règles d'étiquetage, de classification et d'emballages et dispositions relatives aux Fiches de Données de Sécurité (FDS).

Bien que ces règlements s'appliquent tels quels, sans transposition en droit national, dans toute la communauté européenne, les textes nationaux existants doivent être modifiés. Ils doivent tenir compte des changements de dispositions et

de définitions apportés par ces règlements. De plus, certaines des dispositions laissent la possibilité à chaque Etat membre de définir sa propre façon de les appliquer. C'est le cas par exemple pour le projet de décret relatif à la toxico-vigilance que la France souhaite inscrire dans l'application de l'article 45 du CLP.

Bien que l'entrée en vigueur de REACH date de 2007, il est encore difficile d'avoir une vision claire sur les substances qui seront enregistrées et celles qui ne seront plus utilisables. La structure et le contenu des FDS subissent de profonds changements à partir de décembre 2010 et ce, jusqu'en 2017. Viendront s'ajouter toutes les réglementations découlant du Grenelle Environnement (plus de 250 décrets d'application attendus).

« Les adhérents de la FIPEC s'organisent depuis de nombreuses années afin d'être proactifs en matière de santé et d'environnement, participant ainsi à l'élaboration de nombreuses réglementations tant au niveau national qu'europpéen. Toutefois, les réglementations sont de plus en plus nombreuses et complexes. Elles représentent des enjeux de plus en plus importants au sein des entreprises. Il apparaît alors indispensable qu'une démarche de simplification de la réglementation soit engagée afin que les entreprises françaises restent compétitives »,

Claudie Mathieu.

1^{er} décembre 2010 : application du règlement CLP

Le nouveau système de classification et d'étiquetage est obligatoire depuis le 1^{er} décembre 2010 pour les substances. Cette disposition a des conséquences sur les obligations liées à la santé et à la sécurité au travail.

Concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, le règlement CLP est l'instrument réglementaire permettant de rendre obligatoire au sein de l'Union Européenne, certaines des recommandations du SGH (Système Général Harmonisé) définies à l'échelle mondiale.

Avec de nouvelles règles de classification plus sévères, des substances et des mélanges, jusqu'alors non classés, le deviennent. En conséquence, de nouvelles matières premières et nouveaux produits sont classés dangereux, de nouveaux étiquetages et nouvelles règles de sécurité (mesures de gestion des risques, conditions opératoires, équipements de protection...) sont à appliquer. L'impact sur l'application d'autres réglementations est également à prendre en compte, en particulier celles régissant les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Les informations requises pour le nouvel étiquetage sont plus denses : identité du fournisseur ; éléments d'identification du produit ; nouveaux pictogrammes de danger ; mentions d'avertissement et de danger ; conseils de prudence ; informations supplémentaires.

La FIPEC a organisé une réunion d'information le 5 octobre dernier avec l'intervention du helpdesk (instance d'information et d'assistance réglementaire) et de la société BOSTIK. Le règlement CLP a été traité sous un angle opérationnel en rappelant le calendrier, les modalités d'application, les principes de classification et d'étiquetage et en échangeant sur les difficultés rencontrées par les entreprises. Document de référence pour la transmission d'information dans le cadre réglementaire et en particulier CLP et REACH, la FDS (Fiche de Données de Sécurité) a mérité un chapitre spécifique pour décrypter les modalités d'adaptation.



FDS : document de référence réglementaire

Point central de la transmission d'information exigée par les réglementations, la Fiche de Données de Sécurité donne la traçabilité des substances et des mélanges.

A la demande du Groupement Peinture Carrosserie, Claudie Mathieu a rédigé une note d'information destinée à faire prendre conscience de l'importance de la prise en compte des FDS par les distributeurs et les utilisateurs des produits de peinture dans la prévention et la gestion des risques chimiques. Cette note donne également le mode d'emploi pour décrypter ces FDS ; elle s'adresse alors à une cible plus large, médecine du travail, organismes de contrôle, institutions... Applicable à tous les secteurs de la FIPEC, cette note d'information est mise à la disposition de l'ensemble des entreprises adhérentes et de leurs collaborateurs pour en faire une information auprès de leurs clients.

Qu'est-ce que la FDS ?

Claudie Mathieu : La FDS, carte d'identité du produit (substances et mélanges), est un élément essentiel du système de prévention des risques chimiques et de communication tout au long de la chaîne d'utilisation du produit. C'est un document qui fournit, pour un produit chimique donné, un nombre important d'informations : dangers pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation du produit et à certains de ses composants ; indications sur les moyens de protection ; mesures à prendre en cas d'urgence.

Qui doit la fournir ?

C.M. : La FDS d'un produit chimique dangereux est fournie gratuitement au client par le responsable de sa mise sur le marché (fabricant, distributeur). Avec la mise en application du règlement REACH, c'est aux distributeurs (incluant les détaillants) de remettre les FDS fournisseurs à leurs clients professionnels, lorsque les produits sont achetés en circuit de distribution.

Doit-on s'attendre à des changements ?

C.M. : A partir de décembre 2010, en raison de nombreux changements réglementaires (REACH - règlement (CE) n°1907/2006) - et CLP - règlement (CE) n°1272/2008-), les FDS des mélanges subissent d'importantes modifications dans leur format et leur contenu, et ce jusqu'en 2017. Ces fiches devront prendre en compte les enregistrements et les changements de formulation des mélanges concernant les substances disponibles, les restrictions, les autorisations, les scénarii d'exposition (conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques) et les changements de classification des substances disponibles.

P E I N T U R E S



SIPEV : déjà des actions d'envergure

Lancement réussi

Depuis janvier 2010, l'ensemble des adhérents FIPEC du secteur des peintures, enduits et vernis, jusque-là réparti en syndicats régionaux, s'est regroupé sous la bannière nationale du SIPEV, Syndicat national des Industries des Peintures, Enduits et Vernis. Pour annoncer la nouvelle, une large campagne d'information a été lancée auprès des adhérents de la FIPEC, des partenaires institutionnels et des pouvoirs publics. Le communiqué diffusé à la presse économique, industrielle et sectorielle a généré une quinzaine de parutions dans la presse magazine et les webzines.

Dorénavant, les secteurs de la FIPEC sont clairement identifiés au travers de ses 4 syndicats, SIPEV pour les peintures, enduits et vernis ; AFEI pour les encres d'imprimerie ; AFCALE pour les couleurs ; AFICAM pour les colles, adhésifs et mastics. Cette organisation facilite les actions de lobbying et de communication de la fédération qui intervient selon les sujets, de façon transversale sous l'entité FIPEC ou spécifique, sous l'entité du ou des syndicats concernés.



SIPEV : nouveau Vice-Président

Philippe Périssé (Président de BASF COATINGS SAS), élu Vice-Président du SIPEV, succède à Jean-Marie Greindl.



Film SIPEV : un outil promotionnel inédit pour ses adhérents

Officiellement présenté lors de la Journée FIPEC du 26 mai 2010, le film SIPEV a rencontré un vif succès révélant sa capacité à décrire et valoriser un secteur présenté sous des angles insoupçonnés.

« Ce film est une pièce maîtresse, non seulement pour le SIPEV mais pour toute la filière peinture. Le film SIPEV démontre d'une manière générale qu'un monde sans peinture serait triste et que le but premier de la peinture est de rendre notre quotidien plus agréable. Le défi à relever est aussi celui de créer des vocations sur des métiers mésestimés. Le film nous permet d'exploiter la piste des centres de formation et établissements scolaires afin d'attirer les jeunes vers les métiers de la peinture », **Pascal Hoareau**, Président du SIPEV.

Fruit d'un travail collectif avec les adhérents du SIPEV, le film donne un aperçu exhaustif des ressources et plus-values des peintures, enduits et vernis.

Ainsi, le film permet aux adhérents de mettre en avant l'ensemble de leurs savoir-faire auprès de leurs clients et de tous leurs interlocuteurs internes et externes.

Rémy Brandel, membre du comité de Direction du SIPEV, se félicite d'avoir atteint les objectifs escomptés : « Ce film est un outil de présentation de nos différents métiers, un outil de sensibilisation pour nos équipes et enfin un outil de promotion auprès d'un large public (pouvoirs publics, grand public, établissements scolaires) ».

Le film, disponible en DVD et sur fichier numérique, peut être exploité par module avec un clip de présentation et 4 chapitres thématiques.



Conférence de presse en 2011 : le SIPEV au cœur de l'industrie

2011 s'annonce comme l'année de l'industrie avec l'Année Internationale de la Chimie et le lancement en France de la Semaine de l'Industrie. L'actualité est propice au SIPEV pour affirmer son identité et donner une vitrine à ses secteurs puisque les Etats Généraux de l'Industrie ont lancé le défi de valoriser le tissu industriel national.

Début mars, le SIPEV, représenté par son président et les présidents des groupements sectoriels, organise une conférence de presse. Le film institutionnel « Peintures, Enduits et Vernis : Technologies performantes, solutions innovantes » servira de support pour décliner toutes les valeurs ajoutées de cette industrie incontournable : diversité des secteurs d'activité, des métiers et des débouchés, haute technologie et engagement environnemental.



Loïc de Surville élu Président



Loïc de Surville, Managing Director France - Benelux - Africa SBU du Groupe SunChemical - premier producteur mondial d'encre et de pigments - a été élu Président de l'AFEI le 26 mai 2010. Il succède à Jean-Michel Schmitt de la société FLINT Group.

Commission Financière : une journée de formation

Après différentes réunions organisées sur le thème de la Loi de Modernisation de l'Economie, la Commission Financière de l'AFEI a considéré comme opportun de proposer aux collaborateurs des sociétés adhérentes, une journée de formation sur le recouvrement et les procédures collectives. Organisée par la FIPEC en partenariat avec Codinf - organisme spécialisé dans la gestion du risque client -, une session de formation a eu lieu le 25 novembre 2010 à laquelle 10 personnes se sont inscrites.

L'AFEI : supporter de l'imprimé !

L'AFEI soutient et est partenaire de l'action européenne « Print Power » et de sa déclinaison nationale « Print Power France », pilotée par la COPACEL. Au niveau national, l'Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie participe à la création d'un programme dynamique destiné à mettre en évidence l'importance de l'imprimé dans les médias et sa complémentarité avec les médias en ligne. Partie prenante dans la stratégie de communication, elle contribue au lancement d'une vaste campagne de publicité dans la presse et sur Internet en faveur de l'imprimé.



Réélection du Président

Eric Sauer, PDG de la société MAX SAUER, a été réélu le 26 mai 2010 à la Présidence de l'AFCALE.

Congrès Créaplus 2010 : en exclusivité, une nouvelle étude marketing

Le 2^{ème} congrès Créaplus, qui s'est déroulé les 21 et 22 octobre 2010 à Reims, a fait le point sur l'état du marché des activités manuelles et artistiques en France. Créaplus a, en particulier, présenté en exclusivité les résultats d'une nouvelle étude consommateurs, réalisée en partenariat avec l'AFCALE. En publiant des informations cruciales et pour certaines inédites, cette étude donne aux professionnels du secteur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les attentes des consommateurs, leurs habitudes, leurs comportements d'achat ou leurs réseaux d'informations. On apprend ainsi qu'un tiers des Français pratique un loisir créatif et que parmi les non-pratiquants, 25% envisagent de se lancer dans une activité manuelle dans les 6 mois. On constate également une montée en puissance d'Internet comme source d'information. Cette étude s'avère stratégique dans l'évolution de l'offre et des politiques commerciales en vue notamment de convaincre les pratiquants en devenir.

Agenda CNEA : l'AFCALE confirme sa présence

Regroupant des enseignants, des étudiants, des artistes, des chefs d'entreprises, des journalistes et des élus, le Comité National pour l'Education Artistique est une association qui, depuis près d'un demi-siècle, défend et promeut les enseignements artistiques en milieu scolaire. Pour l'AFCALE, renforcer sa visibilité auprès de ce public est une opportunité et une façon d'afficher son soutien aux activités artistiques. Avec cette motivation, l'association renouvelle l'insertion d'une annonce publicitaire dans l'agenda 2011 du CNEA pour la seconde année consécutive.



Création de l'European Business Board

Afin de valoriser l'image des colles en Europe, la FEICA a créé une instance « économique et communication » : le **European Business Board**, composé de représentants d'entreprises et de fédérations membres de FEICA. L'AFICAM s'implique fortement dans cette instance, puisque 3 de ses représentants y siègent : Jean-Marc Barki, membre du Conseil de Direction d'AFICAM et du Board de FEICA, assure la présidence ; Jérôme des Buttes, membre du Conseil de Direction d'AFICAM et Dominique Ayoul, en charge de la communication à la FIPEC.



L'EBB a pour mission de vulgariser les sujets traités par l'instance technique et réglementaire de FEICA, l'ETB (European Technical Board), tout en travaillant sur les arguments de valorisation des activités liées aux technologies du collage. En matière de communication, l'EBB travaille entre autres sur des documents presse et intervient comme force de propositions sur l'organisation de l'Assemblée Générale FEICA. Cette instance a également pour mission de participer à l'organisation du WAC, prévu à Paris en 2012, avec la création d'un comité de pilotage dédié.



Le Département des Affaires Techniques & Réglementaires

Législation nationale, européenne et internationale, certification, normalisation, développement durable, nouvelles technologies, déterminent le contexte de l'activité industrielle des adhérents de la FIPEC.

Dans ce cadre très évolutif et de plus en plus complexe, l'accompagnement de l'équipe des Affaires Techniques et Réglementaires permet d'anticiper, de décoder et de s'adapter aux différents textes. Ainsi, la FIPEC s'implique pour faire valoir les industries qu'elle représente auprès des autorités compétentes.

Y voir plus clair et se faire entendre !

« Comment y voir plus clair ? » est la grande question que se posent la FIPEC, ses adhérents, et plus largement l'ensemble des acteurs de l'industrie. Le Département des Affaires Techniques & Réglementaires y répond pleinement, notamment en intervenant sur les différentes étapes de vie des réglementations : élaboration, compréhension, mise en pratique et évolutions.

« Comment se faire entendre ? » Le Délégué Général, Michel Le Tallec, s'implique dans les instances décisionnaires et consultatives nationales et européennes, pour représenter les industriels de la FIPEC et entretenir le tissu relationnel avec les filières et les pouvoirs publics. Les quatre membres du Département des Affaires Techniques & Réglementaires l'accompagnent dans cette démarche et assurent le relais avec les adhérents en se positionnant comme source d'information.

Un interlocuteur spécialisé dans chaque grand domaine

Réglementation liée aux produits, à la production et aux transports, normalisation, REACH, déchets, nanomatériaux, sont les grands chapitres traités par l'équipe du Département, chacun spécialisé dans son domaine de compétences.

Claudie Mathieu : réglementation liée aux produits



Travaillant actuellement plus spécifiquement sur les sujets liés à l'étiquetage et à la toxicovigilance, Claudie Mathieu doit veiller à l'adéquation juridique des textes français et européens.

Dans un contexte européen, comment une réglementation française se met en place ?

Claudie Mathieu : Une procédure de notification européenne a été mise en place. Depuis 1998, les autorités de chaque Etat membre de l'Union Européenne ont l'obligation de porter tout nouveau projet de réglementation nationale au niveau européen. La Commission européenne et les autres Etats membres évaluent si ces futures dispositions nationales ne sont pas en contradiction avec les réglementations européennes en place et si elles n'entravent pas la libre circulation des marchandises dans l'Espace Economique Européen. La Commission européenne et les Etats membres ont alors 3 mois pour faire part de leurs observations ou émettre un avis circonstancié qui prolonge de 3 mois la période de consultation. Ce délai supplémentaire permet à la Commission européenne, les Etats membres et l'Etat membre notifiant de proposer des solutions afin de lever les objections (avis) émises.

Dans quelle mesure intervenez-vous ?

C.M. : Sur les 12 derniers mois, plusieurs notifications ont été faites par la France. L'une d'entre elles concerne tout particulièrement nos secteurs, avec un projet de décret et d'arrêté relatif à l'étiquetage des produits de décoration sur leurs émissions en substances volatiles polluantes. Au niveau français, ces projets ont été élaborés par un groupe de

travail, constitué de différents ministères et de plusieurs associations professionnelles dont la FIPEC. Malgré les doutes de possible incompatibilité de ces projets avec le droit européen, la France les a portés à la notification en décembre 2009.

Dans ces cas-là, quel est votre recours ?

C.M. : Avertir nos homologues européens et nationaux sur les possibles incompatibilités juridiques. De nombreux Etats membres et la Commission européenne ont vivement réagi pendant la période de consultation. Ce projet d'étiquetage entrerait en conflit avec certaines réglementations européennes existantes et son application représenterait une possible entrave à la libre circulation des marchandises. La FIPEC a réagi à plusieurs reprises auprès de la Commission européenne et a adressé une liste des points juridiques considérés comme bloquants dans la mise en œuvre de cette future réglementation nationale. La Commission européenne a intégré ces remarques dans son évaluation et transmis ses observations à la France. Les derniers projets soumis ne semblent toujours pas permettre une mise en conformité avec le droit européen.

Que va-t-il se passer alors ?

C.M. : La France est en droit de publier officiellement cette réglementation, malgré les nombreuses réactions européennes. Toutefois, si les textes publiés ne sont pas conformes au droit européen, la Commission européenne fera part de cette infraction à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). Malheureusement, au cours de la période d'instruction du dossier et avant le rendu du verdict, les textes nationaux, qui auront été publiés, seront applicables et les opérateurs devront s'y conformer. Il appartient maintenant aux magistrats du Conseil d'Etat d'étudier et de valider la conformité de ces projets de décret et d'arrêté au droit européen et national.

* CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurances Maladie d'Ile de France

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des risques

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail

Philippe Brunet : réglementation liée à la production et normalisation

Qualité, développement durable, santé et sécurité au travail, normalisation, sont les principaux domaines d'intervention de Philippe Brunet. L'implication dans les



démarches de certification en privilégiant un travail en filière est également l'un des axes forts de son intervention.

Quel est votre travail en matière de certification ?

Philippe Brunet : La certification est certainement le domaine le plus technique et le plus rigoureux qui puisse se concevoir. Mais les performances exigées sont au rendez-vous grâce à nos adhérents. Notre méthode consiste à être partie prenante au sein de nombreuses instances : Présidence du Comité de Certification des Produits (CCP) et du Comité de Certification des Produits Marine Nationale (CCPM) ; participation au Comité de Certification des Produits Béton (CCPB), au Comité de Certification des Opérateurs (CCO) et au Comité de Certification des Inspecteurs (CCI). A ce jour, plus de 400 systèmes de peinture, 350 inspecteurs, et 3 200 opérateurs ont été certifiés.

La FIPEC est très attachée à la notion de filière. Avez-vous un exemple ?

Ph.B. : Le secteur de l'Anticorrosion/Marine, qui protège nos navires, ponts et ouvrages d'art, est un exemple de filière complète : de la fabrication des produits à leur mise en œuvre, de leur certification à leurs contrôles par des laboratoires indépendants, tout converge vers la satisfaction du client.

Nous intervenons ainsi dans toutes les instances (groupes de travail, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) et à tous les niveaux : entrepreneurs (GEPI), Certification (ACQPA), expertise (OHGPI). Cette démarche en filière garantit un fonctionnement harmonieux de cet ensemble unique au monde.

Quelles sont vos missions en matière de développement durable ?

Ph.B. : Nous sommes partie prenante dans le Grenelle Environnement par notre participation, en tant que représentant du MEDEF, à deux groupes de travail et assurons aujourd'hui le suivi des décisions prises à l'issue des propositions d'actions formulées.

Nous sommes également très impliqués sur les labels environnementaux et attentifs à la chimie du végétal. Enfin, grâce à une approche transversale de l'axe développement durable appliqué à nos industries, j'ai participé à la création de la Commission Environnement au sein de la FIPEC et en assure l'animation, aux côtés du Président Gérard Chevillard du Groupe PPG.

Qui dit développement durable dit sécurité. Menez-vous des actions dans ce domaine ?

Ph.B. : En effet, la santé et la sécurité au travail font partie de mes prérogatives. Elles impliquent la gestion du risque chimique et des CMR sur lesquels nous venons de publier un guide. Nous travaillons également activement à la mise en place de formations nationales et participons à différents travaux au sein des organismes de gestion de l'assurance maladie (CNAMTS*, CRAMIF*), et de prévention des risques (INRS* et INERIS*).

Nadège Gauvin : REACH, nanomatériaux et déchets

REACH, nanomatériaux et déchets, au cœur de l'actualité réglementaire, ont une forte incidence sur l'activité des formulateurs que sont les adhérents de la FIPEC. La fédération s'applique à intervenir le plus en amont possible pour faire entendre la



voix de ses industries au stade de l'élaboration des textes. Ces sujets complexes nécessitant une expertise pointue, Nadège Gauvin en a fait sa spécialité.

Les nanomatériaux

sont-ils un enjeu technologique pour les adhérents de la FIPEC ?

Nadège Gauvin : Les formulateurs de peintures, enduits, vernis, colles, couleurs et encres d'imprimerie utilisent tous les jours des pigments et des charges pour colorer, épaissir, fluidifier, opacifier... Ces produits, lorsqu'ils sont pulvérulents, contiennent toujours une part de nanoparticules (approximativement 1-100 nm). En parallèle, nous voyons émerger sur le marché de plus en plus de matières premières dites issues des nanotechnologies dont la dimension nanométrique est maîtrisée afin d'apporter de nouvelles propriétés physico-chimiques (photocatalyse, effet auto-nettoyant...). Pour répondre aux interrogations des formulateurs sur ces nouvelles matières premières et maintenir le dialogue avec les pouvoirs publics et organismes de consultation (Conseil National de la Consommation et ANSES*), un groupe de travail FIPEC s'est constitué. Il a la mission de suivre l'évolution de la réglementation nationale, européenne et internationale, et d'être force de propositions dans la réalisation d'études techniques avec les experts de la recherche, ainsi que dans les travaux de normalisation.

Concernant REACH, où en est-on au lendemain de la première vague d'enregistrement ?

N.G. : Des zones d'ombre persistent pour les utilisateurs en aval. Nous avons récemment diffusé un communiqué de presse mettant en exergue le contexte d'incertitude pour les années à venir : peu de visibilité sur les substances réellement enregistrées et les utilisations qui sont soutenues et identifiées ; manque de visibilité sur

les délais de mise à jour des FDS, principaux vecteurs d'information ; pas de garantie sur la disponibilité des matières premières à court et moyen terme ; manque de recul pour réagir. L'important travail d'identification des utilisations des substances et de communication réalisé en amont n'empêche pas les utilisateurs en aval de se retrouver devant le fait accompli.

Pascale Blanchon : la « hotline » technique et réglementaire

Pascale Blanchon a une mission transversale lui donnant une vue d'ensemble sur les sujets techniques et réglementaires. Elle est la mémoire du Département



des Affaires Techniques & Réglementaires. Sa connaissance approfondie des textes législatifs lui permet de les restituer en langage compréhensible et synthétique.

Quel est votre quotidien

au sein du Département ?

Pascale Blanchon : Ma vocation principale est d'assurer une veille réglementaire. L'expérience m'a appris à m'orienter dans le dédale des textes réglementaires et me permet de jouer le rôle d'éclairer auprès des adhérents. Chaque jour, je fais un travail de décryptage et de synthèse des publications officielles qui fait l'objet de Flash Info périodiques et de mises à jour de notre site Internet. J'ai, par exemple, diffusé un Flash « Contrôle du risque chimique sur les lieux de travail » ou « Déclaration - Synapse », logiciel de déclaration des produits chimiques ». Cette mission et mon travail d'assistance auprès des ingénieurs du Département me donnent une vision d'ensemble qui permet de répondre à l'essentiel des questions des adhérents.

Vous avez également une mission spécifique liée au transport.

En quoi consiste-t-elle ?

P. B. : Je suis en effet chargée du suivi du groupe de travail transport et en même temps m'applique à donner une visibilité à ses travaux. L'incidence de l'évolution de la réglementation (tous les 2 ans), n'est pas anodine car elle peut influencer toute la chaîne logistique. Par exemple, un changement dans une formulation modifie la teneur du produit à transporter, donc implique des coûts supplémentaires du fait de nouveaux emballages et nouvelles conditions d'acheminement. Vu l'importance du sujet, le groupe transport s'engage à transmettre les informations avec une rubrique dédiée dans l'espace adhérents du site FIPEC et organise un séminaire tous les 2 ans.

Normalisation : la FIPEC au cœur du dispositif

L'Europe est également réglementée par des Directives (dites « nouvelle approche ») qui font appel à des Normes (dites « harmonisées »). La FIPEC participe activement à la rédaction ou la modification de ces normes. Elle tient son rôle en intervenant, avec la collaboration de ses adhérents « experts », dans de nombreuses commissions et groupes de travail.



Dans quels domaines la FIPEC est-elle impliquée ?

Philippe Brunet : Nous sommes partie prenante dans la normalisation et le lobbying normatif au niveau AFNOR, CEN, ISO et OTAN. Nous participons à plus de 20 commissions : nanotechnologies, colles et adhésifs, jouets, maçonnerie et produits de construction pour les peintures et vernis... Nous couvrons l'ensemble des secteurs de la FIPEC.

Quel intérêt pour la FIPEC de participer à plusieurs commissions ?

Nadège Gauvin : Nous participons à 3 niveaux de la normalisation : France (AFNOR) / Europe (CEN) / Monde (ISO). L'intérêt pour la FIPEC de multiplier son implication dans plusieurs commissions est d'instaurer des ponts entre ces commissions et les comités techniques. Par exemple, la FIPEC, en tant que membre des deux commissions AFNOR « nanotechnologies » et « peintures & vernis », a pu accéder à la position d'Officier de Liaison Européen. La FIPEC représente ainsi également la voix du Comité Technique CEN « Peintures & Vernis ».

Pourquoi la normalisation dans le domaine des nanotechnologies est-elle importante ?

Nadège Gauvin : Les nanotechnologies sont vastes et transversales à de nombreux domaines d'application (médical, électronique, chimie, cosmétique...). Des définitions et des méthodes normalisées propres aux nanotechnologies et aux nanomatériaux sont en cours d'élaboration, en vue d'une éventuelle reprise par les décideurs politiques qui réfléchissent à un cadre réglementaire pour les nanomatériaux. Il est de l'intérêt de l'industrie de s'impliquer dans les travaux de normalisation afin de les rendre compréhensibles, cohérents et non discriminatoires. Les secteurs de la FIPEC doivent faire valoir leurs particularités afin d'obtenir des documents normatifs qui soient applicables à leurs activités.

L'abrasion des peintures à base de nanomatériaux présentée à Nanosafe

Dans le cadre de l'analyse des risques relatifs aux nanomatériaux, le potentiel relargage de nanomatériaux lors de la dégradation des produits les intégrant, fait l'objet de nombreuses études. Dans ce contexte, la société BLANCHON a proposé sa collaboration au CEA et à la FIPEC pour mener des tests d'abrasion de revêtements contenant du nanodioxyde de titane. Cette collaboration tripartite a permis de développer des méthodes de mesure proches des conditions réelles d'utilisation et de vieillissement des revêtements.

Amélie Gaborieau (BLANCHON), qui a présenté les résultats de l'étude dans le cadre du programme Nanosafe 2010 (www.nanosafe.org), a développé deux méthodes de caractérisation des particules émises lors de l'abrasion de revêtements : l'une en voie humide, l'autre en voie sèche. Elles couplent des appareils d'abrasion présents en industrie de la peinture (ex : Taber) et des appareils d'analyse utilisés dans les laboratoires de caractérisation (ex : MEB).

Les résultats obtenus lors de cette étude sont très encourageants puisque les analyses démontrent que les particules émises par les peintures chargées en titane et nanotitane sont de taille submicronique ou micro-nique. Toutes, et surtout les nanoparticules, restent enfermées dans leur matrice.

Ces résultats, présentés lors de la Conférence Nanosafe 2010 à Minattec (Grenoble), ont été bien accueillis par les experts mondiaux présents.

Cette étude n'est que le début d'un vaste travail sur l'analyse des risques liés à la présence de nanomatériaux dans les produits de revêtement.



Les missions techniques et réglementaires

Participer au lobbying industriel

Veiller à la cohérence entre les dispositions nationales et européennes

Anticiper les futures réglementations

Informer les adhérents et les accompagner dans l'application des réglementations

Décrypter les textes et projets de loi